

**Concerne : Demande de crédit pour l'entretien des installations de défense incendie
(N° ES 10-2022-38)**

Mesdames et Messieurs,

Réunis en séances ordinaires le 25 août et 13 octobre 2022, les membres de la commission « Economie et Sécurité » ont examiné la demande de crédit ES 10-2022-38 pour l'entretien des installations de défense incendie d'un montant de CHF 123'500.00.-TTC

La commune est tenue d'effectuer un contrôle de l'ensemble des bornes et bouches à incendie situées sur son territoire tous les 10 ans. Ce contrôle a été effectué en mai 2022 par les SIG, ce qui leur a permis d'établir un rapport ainsi qu'un devis détaillé, précisant les travaux à engager, par ordre de priorité :

- 27 installations doivent être entièrement révisées, soit le démontage du poteau, la révision de la partie inférieure, le nettoyage et le graissage des parties supérieures et inférieures, le remplacement de la soupape d'admission, du palier et des joints, parfois du plateau de commande ou du chapeau.
- 8 installations doivent également être entièrement révisées et doivent en plus être rehaussées.
- 24 installations doivent faire l'objet d'une révision partielle soit, démontage du poteau, la révision de la partie inférieure, le nettoyage et le graissage des parties supérieures et inférieures, le remplacement du plateau et de la soupape d'admission, du palier et des joints, parfois du plateau de commande ou du chapeau (une ou plusieurs prestations).
- 18 installations comprennent des défauts mineurs tels que le remplacement de chaînettes, de palier et de raccords, ou de remises en état diverses.

La demande de crédit comprend aussi l'entretien de la signalétique et la mise en place d'un triangle jaune pour identifier les bornes. Une nouvelle borne sera par ailleurs installée ; son emplacement devra être défini avec M. Simeoni, commandant du CRI 201.

Toutes les questions ayant été posées, les commissaires passent ensuite au vote et vous recommandent,

Par 8 voix pour (8 membres présents)

D'accepter la demande de crédit pour l'entretien des installations de défense incendie

D'un montant de CHF 123'500.00.- TTC

Bernex, le 24 octobre 2022

La rapportrice
Aude Echard